



LA TARIFICATION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES

Cette formation vous permettra de maîtriser les principales règles de la tarification et les voies de recours pour l'employeur.

OBJECTIFS :

- 1 Comprendre la tarification des accidents du travail et maladies professionnelles,
- 2 Suivre le coût pour l'entreprise des AT/MP et participer à la politique de prévention de l'entreprise.

PUBLIC :

Responsables RH, paie, comptables, assistant(e)s de gestion, et préventeur(trice)s sécurité.

Méthode et moyens pédagogiques :

Présentation des principes juridiques et échanges autour de mises en situation pratiques, et remise d'un support pédagogique.

Modalités d'évaluation et de sanction :

Le stagiaire sera évalué par le formateur selon sa participation active lors des temps d'échanges et au cours des cas pratiques. Une attestation sera délivrée à l'issue de la formation.

PROGRAMME :

Les principes de la tarification des accidents du travail et maladies professionnelles :

- Grands principes et définitions,
- La branche accidents du travail et maladies professionnelles,
- Les prestations.

Les différents modes de tarification :

- Tarification collective, individuelle et mixte,
- La tarification au coût moyen.

Calcul du taux de cotisations :

- La valeur du risque,
- Le taux brut, le taux net, le taux notifié,
- Cas particulier.

Particularités en Alsace-Moselle.

Les incitations financières :

- Minoration accident de travail,
- Minoration accident de trajet,
- Majorations,
- Aides financières simplifiées et contrat de prévention.

Le contentieux de la tarification :

- Recours gracieux,
- Recours contentieux.

Le compte employeur :

- Net-entreprises.



CONTACT ET INSCRIPTION :

Christiane ENGELSTEIN – SSETI

formation@sseti.fr • 03 87 74 34 19

SSETI

LA FABRIQUE
DE L'AVENIR